

05B7P73

PIMPANEAU & ASSOCIES
Société par Actions Simplifiée au capital de 120.000 €
23, rue Paul Valéry – 75116 PARIS
RCS PARIS B 410 437 032

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 JUIN 2005**

Greffé du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R
12 JUIN 2005

L'an deux mille cinq,

Le treize juin,

A 10 heures,

N° DE DÉPOT 61345

Les associés de la société PIMPANEAU & ASSOCIES, Société par Actions Simplifiée au capital de 120 000 euros, divisé en 600 actions de 200 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier LELONG en sa qualité de Président de la société.

Le Cabinet MBM CONSEIL, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué le 6 juin 2005 est absent, excusé.

Le Président constate que les associés présents réunissant l'intégralité des actions ayant droit de vote, l'assemblée peut valablement délibérer conformément aux règles de majorité et de quorum prévues aux statuts.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président,
- Désignation d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Olivier LELONG, démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour les formalités.





Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- son rapport à l'assemblée,
- le texte du projet des résolutions proposées au vote des associés,
- une copie de sa lettre de démission prenant effet au terme de la présente assemblée générale appelée à désigner son successeur,
- un exemplaire des statuts sociaux.

Le Président rappelle qu'il a remis sa démission de Président de la société et a convoqué le même jour la présente assemblée générale en vue de désigner son successeur.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions statutaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Olivier LELONG de ses fonctions de Président et décide de supprimer le préavis mentionné dans les statuts.

La démission de Monsieur Olivier LELONG est donc effective au terme de la présente réunion.

L'Assemblée Générale remercie chaleureusement Monsieur Olivier LELONG pour ses diligences et lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale désigne à compter de ce jour **Monsieur Olivier JURAMIE**, expert comptable, né le 28 avril 1970 à Neuilly sur Seine, de nationalité française, demeurant 2, rue Lucien Gaulard – 75018 PARIS, en qualité de Président de la Société pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'au terme de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2010 sur les comptes du dernier exercice écoulé.

Lequel, présent à la réunion, déclare accepter ce mandat, satisfaire à toutes les conditions légales et n'être frappé d'aucune interdiction, limitation ou incompatibilité pouvant lui en empêcher l'exercice régulier.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la

A



limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et statutaires aux décisions collectives des associés.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à toute personne de son choix pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Président ne sera pas rémunéré pour ses fonctions sauf décision ultérieure contraire des associés, mais pourra prétendre au remboursement sur justificatifs de tous les frais de déplacement et de représentation engagés à ce titre.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence, Monsieur Olivier JURAMIE démissionne, à compter de ce jour, de ses fonctions de Directeur Général de la société.

L'Assemblée Générale en prend acte et décide de ne pas pourvoir au remplacement du Directeur Général démissionnaire.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités d'information, de dépôt et de publicité qu'il appartiendra auprès de l'Ordre des Experts Comptables et du Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

AUDIT CONSEILS & ASSOCIES

Monsieur Olivier LELONG

Bon pour acceptation des fonctions de
Président



Olivier Lelong

Monsieur Olivier JURAMIE

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »